**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

**DE MATERIEL PEDAGOGIQUE**

**ENTRE-LES SOUSSIGNES** :

D’une part,

**Le Conseil Régional de l’Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France**

Ayant son siège 50, rue de Londres - 75008 Paris, Numéro Siret 78485440800043,

Représenté par Madame Virginie ROITMAN, dûment habilitée à l’effet des présentes en sa qualité de Présidente,

 Ci-après dénommé **« le CRO Paris Ile-de-France »**

Et, d’autre part,

Nom/Prénom :

Demeurant :

Candidat, au diplôme d’expertise comptable session MAI 2023, de la région Paris Ile-de-France.

 Ci-après dénommé le « Candidat ».

Ci-après désignées individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

**PREAMBULE :**

Le CRO Paris Ile-de-France souhaite apporter son aide aux candidats au diplôme d’expertise comptable de la région Paris Ile-de-France, de nombreux candidats ayant fait part de leur difficulté à emprunter la documentation papier pour l’épreuve écrite.

La documentation électronique étant interdite durant les examens, le CRO Paris Ile-de-France a conclu un partenariat avec les Éditions Francis Lefebvre pour permettre la mise à disposition aux étudiants de Memento en vue du passage de l’examen au diplôme d’expertise comptable.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention porte sur les conditions de mise à disposition par le CRO Paris Ile-de-France des Memento au Candidats.

**ARTICLE 2 : Caractéristiques du matériel mis à disposition**

Sept ouvrages pédagogiques sont mis à disposition du Candidat et portent sur les thèmes suivants :

- Memento Fusions et Acquisitions 2022

- *Memento Comptable 2023*

- *Memento Audit 2022-2023*

- *Memento Association* 2022

- *Memento Fiscal 2022*

- *Memento Social 2022*

- *Memento Sociétés commerciales 2023*

**ARTICLE 3** : **Propriété des ouvrages pédagogiques**

Il est parfaitement entendu entre les Parties que la présente convention de mise à disposition n’entraîne aucun transfert de propriété du matériel visé à l’article 2.

**ARTICLE 4** : **Période contractuelle**

La mise à disposition prend effet au plus tôt 1 mois avant l’examen pour permettre au Candidat de s’accoutumer à l’utilisation des mémentos.

Le Candidat s’engage à restituer auprès du CRO Paris Ile-de-France dans **les jours suivants l’examen** **à l’une des dates communiquées sur le site internet**.

**ARTICLE 5** : **Modalités de mise à disposition des ouvrages pédagogiques**

Le CRO Paris Ile-de-France met les Memento à disposition du Candidat dans les conditions financières suivantes :

- 199 € pour un candidat non adhérent de l’ANECS

- 99 € pour un candidat adhérent de l’ANECS (sous réserve de la présentation de la carte d’adhérent en cours de validité au moment du retrait).

**Un chèque de caution d’un montant de 1000 €** (non encaissé), **à l’ordre d’ACTIONS-EXPERTS** est demandé lors de la remise du kit, à chaque bénéficiaire afin de couvrir la non-restitution des ouvrages qui entrainerait la facturation des Éditions Francis Lefebvre au CRO Paris Ile-de-France.

**Les candidats intéressés doivent réserver leurs ouvrages en se connectant par le lien leur ayant été communiqué par courriel, en remplissant le formulaire de demande et s’acquittant du montant adéquat. L’offre est limitée aux 300 premières demandes validées et réglées.**

Le matériel pédagogique visé à l’article 2 est mis à disposition du Candidat **à partir du samedi 25 mars 2023 de 9 h 30 à 13 h 00, le mercredi 29 mars 2023 de 8 h 30 à 18 h 00 et le samedi 1er avril 2023 de 9 h 30 à 13 h 00**, au siège du CRO Paris Ile-de-France, au 50 rue de Londres - 75008 Paris (le Candidat doit choisir l’une des dates de retraits lors de la réservation et respecter les horaires indiqués).

**ARTICLE 6** : **Modalités d’utilisation des ouvrages pédagogiques**

Le CRO Paris Ile-de-France s’engage à mettre à disposition le matériel en bon état.

Le Candidat n’a pas le droit de le prêter, céder ou louer.

Le Candidat s’engage à utiliser avec soin les Memento et à les entretenir pour les maintenir en parfait état de fonctionnement. Il s’engage à n’utiliser les ouvrages pédagogiques que dans le strict cadre de la préparation au diplôme d’expertise comptable.

Fait le ………………… en deux exemplaires, dont chacun destiné à l’une des parties.

Pour le CRO Paris Ile-de-France Pour le Candidat

Virginie ROITMAN

Présidente

